



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 15 de l'ordre du jour provisoire*

Culture de la paix

Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix

Note du Secrétaire Général

Le Secrétaire général transmet ci après le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conformément à la résolution [67/106](#) de l'Assemblée générale.

* [A/68/150](#).



Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix

Résumé

Le présent rapport, soumis en vertu de la résolution [67/106](#) de l'Assemblée générale, fait la synthèse des activités menées pour promouvoir une culture de la paix et de la non-violence, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) jouant le rôle de chef de file dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

Le rapport met en lumière les mesures prises pour renforcer les synergies et les initiatives spécifiques visant à mettre en œuvre le programme d'action en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence, adopté par la Conférence générale de l'UNESCO en 2011, notamment les nouveaux projets et nouvelles activités mobilisant tous les secteurs de compétence de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information.

I. Introduction

1. Édifier la paix est la raison d'être de la création même du système des Nations Unies. Elle est particulièrement pertinente pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui est invitée par sa Constitution à « élever dans l'esprit des hommes les défenses de la paix ». Chargée d'un mandat faisant appel à la force de persuasion intégrant la culture de la paix et le développement durable par des sociétés du savoir, l'UNESCO est responsable de la promotion d'un changement à la fois créatif et inclusif, en demeurant un observatoire des nouveaux défis qui se posent à une paix durable. Toutefois, une paix durable repose sur un tissu complexe et fragile de pratiques quotidiennes, qui s'insèrent dans des contextes locaux, et sur le maintien créatif par les individus et les communautés de liens très éphémères, dans la conviction que de tels liens sont en fait des conditions durables pour vivre ensemble dans la dignité et la prospérité.

2. En conséquence, l'UNESCO a poursuivi son rôle d'organisme chef de file pour la mise en œuvre de la Décennie internationale 2001-2010 de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, conformément à la résolution 53/25 de l'Assemblée générale, et a fait progresser la mission qui lui a été confiée par l'Assemblée dans les résolutions de celle-ci sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

3. En vue de renforcer l'approche globale de l'UNESCO dans la mise en œuvre de projets et d'activités plus spécifiques et plus ciblées qui s'appuient sur l'expérience acquise dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information, sa Conférence générale a adopté, en novembre 2011, un programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence. Ce programme d'action entend faire de la paix une réalité quotidienne tangible pour tous en offrant une occasion nouvelle de réaffirmer que l'humanité est une, plurielle et interdépendante; il reconnaît les tensions entre universalité et particularisme, identités culturelles et citoyenneté, et la nécessité d'un nouvel humanisme. En réalité, des efforts de grande envergure doivent être déployés par les États et les organisations multilatérales pour faire en sorte que prévalent la sécurité, la justice, la prospérité commune et la stabilité; cela étant, ces efforts ne seront efficaces que pour autant que les individus, dans leur vie quotidienne et leur contexte local, mettent en pratique les principes d'une culture de la paix. Ces principes comprennent notamment la gouvernance démocratique de la diversité culturelle dans le respect des droits de l'homme et du dialogue interculturel, l'engagement civique et le pluralisme propice à la convivialité, la solidarité, la dignité. La vision et la stratégie de l'UNESCO pour une culture de la paix et de la non-violence ont été présentées dans une brochure (disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002177/217786f.pdf>).

II. Activités spécifiques menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en vue de renforcer la culture de la paix et de la non-violence

4. Dans ce cadre et en collaboration avec un vaste éventail de partenaires et de parties prenantes, l'UNESCO contribue de manière directe à la promotion de l'éducation à la paix et à l'autonomisation des femmes et des jeunes pour favoriser la participation démocratique; à la promotion du rôle des médias et des technologies de l'information et des communications pour le dialogue interculturel et interreligieux; à la mise en avant de l'importance du patrimoine et de la créativité contemporaine comme outils nécessaires pour l'établissement de la paix; et, enfin, au développement et à la promotion de la coopération scientifique pour favoriser la gestion pacifique des ressources naturelles ainsi que des opportunités de dialogue entre les scientifiques, notamment dans les zones touchées par un conflit.

Promotion de la paix et de la non-violence par l'éducation

5. Ces dernières années, le nombre de conflits dans le monde a augmenté, dont beaucoup sont des conflits internes aux États qui déchirent des nations et créent des divisions difficiles à aplanir, même lorsque des accords de paix ont été conclus. Le conflit a été identifié comme un obstacle majeur à l'initiative Éducation pour tous; il est dès lors essentiel d'élargir l'accès à l'éducation, qui contribue à la prévention des conflits et à l'édification de la paix. Instaurer la paix par l'éducation est un élément essentiel du mandat de l'UNESCO, et l'éducation à la paix est explicitement reconnue depuis 1974 comme une tâche prioritaire pour les États membres. L'UNESCO a dès lors poursuivi, pour les États membres qui les soutiennent, ses initiatives pilotes visant à intégrer l'éducation à la paix dans leur politique nationale d'éducation, en particulier au travers de son Institut international de planification de l'éducation.

6. En Afrique, l'UNESCO aide actuellement les États membres à prévenir la violence et les conflits qui nuisent à l'éducation. Un projet intitulé « Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par l'éducation » a été lancé en 2012. Dans le cadre de ce projet, l'UNESCO a établi un inventaire exhaustif des politiques et des ressources actuelles de 45 pays en Afrique subsaharienne. Il fournit une image de la manière dont la culture de la paix est favorisée. À cet égard, des valeurs de la culture de la paix ont été observées dans 84 % des politiques et des systèmes éducatifs nationaux. L'inventaire est complété par une compilation des traditions orales endogènes (comme les pratiques traditionnelles de prévention et de résolution des conflits) et des éléments d'histoire de l'Afrique provenant des sous régions africaines. Ces ressources seront classées par catégorie et rendues largement disponibles en les incluant dans la plateforme des ressources éducatives libres de l'UNESCO.

7. Rétablir un système éducatif après un conflit est une étape importante dans l'édification de la paix, comme l'indique la publication *L'éducation pour tous – La crise cachée – Conflit armé et éducation*. Au Sud-Soudan, qui se relève actuellement d'un long conflit et dont les institutions et infrastructures publiques sont à reconstruire, une crise entre communautés affecte une population de 8,2 millions d'habitants avec un taux d'analphabétisme de 85 %. Ici, le but de

l'UNESCO est d'élaborer un cadre d'alphabétisation fonctionnelle contextualisé et d'augmenter la capacité des organes concernés au sein du Ministère de l'éducation et de l'instruction générales. Des programmes spécifiques sur l'éducation dans les situations d'urgence sont également menés. L'UNESCO dirige notamment une initiative pilote de formation pour 500 ex-combattants dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du pays. Forest Whitaker, l'ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, participe au travail de l'UNESCO au Sud-Soudan, en partenariat avec sa fondation PeaceEarth Foundation, en vue de créer un réseau de jeunes gens qualifiés et engagés dans la médiation des conflits et l'édification de la paix.

8. L'appui au projet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la paix et le développement offre actuellement un cadre de collaboration dans lequel l'UNESCO et ses partenaires, la CEDEAO et la Banque africaine de développement, mettent au point des outils pédagogiques pour la promotion de l'éducation aux droits de l'homme, à la citoyenneté et à la culture de la paix, de la démocratie et de l'intégration régionale dans le système éducatif formel de 15 États membres. Des outils de référence, des guides et des manuels spécifiques ont été produits et des ateliers de développement des capacités ont été organisés pour les enseignants et les éducateurs. L'UNESCO est particulièrement active en Côte d'Ivoire, où la réconciliation du système éducatif est un véritable défi. L'UNESCO élabore actuellement des documents de formation à l'usage des écoles primaires et secondaires, notamment des outils spécifiques pour les institutions de formation des enseignants, afin d'améliorer l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté pour la paix.

9. L'UNESCO agit actuellement en faveur de l'éducation à la non-discrimination par un projet de l'UNESCO, du Brésil et des États-Unis d'Amérique sur l'enseignement du respect pour tous, lancé en 2012. Le projet a élaboré des principes d'action pour les décideurs en matière d'éducation, les enseignants en chef et les directeurs des institutions d'enseignement non scolaire, ainsi que des documents didactiques pour les éducateurs. L'accent est mis sur les niveaux primaire et secondaire (de 8 à 16 ans) et à la fois sur l'enseignement scolaire et non scolaire.

10. Le programme « L'éducation pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste » a lancé d'importantes initiatives éducatives et de plaidoyer, notamment une brochure intitulée « Pourquoi enseigner l'Holocauste? ». Le 27 janvier 2013, Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, l'UNESCO a organisé au siège à Paris une manifestation intitulée « Avoir le courage d'aider : le sauvetage pendant l'Holocauste ». Le rôle des musées en tant qu'outils pour la compréhension entre les cultures est encouragé dans l'Europe du Sud-Est par un projet régional d'aide à la transformation de l'ancien pavillon yougoslave (bloc 17) dans le musée d'État d'Auschwitz-Birkenau en Pologne, et par la mise sur pied d'une exposition sur l'Holocauste organisée conjointement par les républiques de l'ex-Yougoslavie. L'inauguration de l'espace de l'exposition conjointe, conçu comme un lieu unique d'histoire et de souvenirs communs relatifs à l'Holocauste, est prévue en 2015 à Auschwitz-Birkenau. En outre, l'UNESCO participe avec des partenaires du secteur privé à l'éducation sur l'Holocauste et sur la prévention du génocide, avec des organisations comme l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste et d'autres entités des Nations Unies, notamment le Bureau du

Conseiller spécial pour la prévention du génocide. La formation à cet égard a été lancée par des initiatives pilotes en Afrique.

11. Les projets éducatifs « Route de l'esclave » et « Commerce transatlantique d'esclaves » ont continué de traiter de la discrimination dans des manuels scolaires et autres documents didactiques. Dans le cadre du projet « Route de l'esclave » et lors du lancement de la Décennie internationale pour les personnes d'ascendance africaine, l'UNESCO a organisé une série de réunions et de manifestations en vue de mettre en exergue l'importante contribution des personnes d'ascendance africaine à la construction et au développement des sociétés modernes et de fournir de nouvelles directives pour l'enseignement et l'apprentissage du commerce des esclaves et de l'esclavage, leurs héritages (le racisme, la discrimination et l'exclusion) et les défis de la réconciliation et de l'apprentissage de la cohabitation dans les sociétés post esclavagistes. Dans ce contexte, la publication *La traite négrière transatlantique et l'esclavage : nouvelles orientations pour enseigner et apprendre* a été lancée à la 190^e session du conseil d'administration de l'UNESCO.

12. Le Réseau du système des écoles associées, qui regroupe plus de 9 500 institutions d'enseignement dans 185 pays, s'efforce d'établir le dialogue avec les élèves et les enseignants et de les impliquer dans la promotion des valeurs universelles de la paix et des droits de l'homme. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, de jeunes élèves et des enseignants du Réseau participent à la rédaction de bulletins d'information scolaires pour une culture de la paix dans le but de renforcer les valeurs essentielles de la démocratie, des droits de l'homme, du respect, de la tolérance et de la non-violence ainsi que pour la promotion de la cohésion sociale. Ces bulletins d'information sont rédigés de manière participative et novatrice, utilisent divers genres journalistiques (reportages, récits et interviews), outils multimédias et ressources médiatiques. À Cuba, à la Trinité-et-Tobago et en République dominicaine, la preuve a été faite que les capacités des enseignants et des élèves ont été améliorées et font d'eux des agents de la paix dans leur société.

13. Dans le cadre du Programme international Abdullah ben Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue, financé par l'Arabie Saoudite, un concours international pour la compréhension mutuelle sur le thème « Les chemins de la culture de la paix » a été lancé par le Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2012. Plus de 1 300 jeunes candidats de 56 pays, âgés de 14 à 25 ans, ont exprimé leur intérêt pour le concours et ont apporté leur vision, leurs réflexions, leurs espoirs et leurs rêves d'un monde pacifique pour tous, exprimés au travers de textes, de photos, de vidéos et de graphismes. Le concours met l'accent sur la nécessité de meilleures synergies entre la connaissance de « l'autre », le dialogue et la paix en encourageant les jeunes à considérer « l'autre » dans la riche diversité de l'origine, de l'histoire, de la culture et de la langue, notamment.

14. L'UNESCO participe également activement à d'autres initiatives pour la promotion de la culture de la paix, de la non-violence et du dialogue interculturel et interreligieux par les médias locaux, les instituts de formation des enseignants, les écoles et les universités, l'objectif étant d'élaborer des modules de formation, des campagnes de sensibilisation et d'information ainsi que des cours de qualification sur la culture de la paix, le développement durable et le dialogue interculturel pour les formateurs d'enseignants, les enseignants en journalisme et les journalistes. L'UNESCO a en outre appuyé, avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme,

les initiatives déployées à l'échelle mondiale pour encourager le développement de l'enseignement et de l'apprentissage des droits de l'homme par le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, actuellement dans sa deuxième phase.

15. L'engagement de longue date de l'UNESCO dans le domaine de l'élaboration de programme de cours sous forme de manuels a contribué à améliorer la qualité de l'éducation à la compréhension mutuelle et à la coexistence pacifique. À cet égard, le programme de cours incluant l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans les écoles normales est en cours d'élaboration. En Afghanistan, par exemple, les connaissances, les compétences et les attitudes en matière d'éducation à la paix des enseignants stagiaires sont renforcées afin d'encourager un changement positif de comportement dans les écoles et leurs communautés. La contextualisation de l'éducation à la paix par rapport à l'environnement historique, culturel et religieux du pays est également recherchée, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, par l'élaboration d'un programme de cours et du guide ressources qui l'accompagne, achevés en juin 2013 et qui appuieront les cours de formation d'enseignants partout en Afghanistan en vue de promouvoir l'éducation à la paix.

16. Afin d'aider les États membres dans la révision et l'adaptation des programmes de cours, des manuels scolaires et d'autres documents d'apprentissage en vue de lutter contre les stéréotypes culturels, religieux et sexistes, une trousse d'outils mettant en avant les valeurs du respect de la diversité, de l'égalité des sexes, de l'entente et du dialogue à l'échelle mondiale a été publiée. Un atelier destiné à mettre cet outil à l'épreuve a été organisé à Rabat du 6 au 9 mai 2013, un exercice auquel ont participé des représentants de certains États arabes qui procèdent actuellement à la révision de leurs programmes de cours. Le projet bénéficie du soutien du gouvernement de l'Arabie saoudite dans le cadre du Programme international Abdullah ben Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue.

17. L'UNESCO a également poursuivi sa collaboration avec ses réseaux de présidents et d'universitaires actifs dans le domaine du dialogue interculturel et interreligieux pour la compréhension mutuelle et la paix.

Mettre les jeunes des deux sexes en mesure de participer à l'édification de sociétés plus démocratiques et plus ouvertes à tous

18. Dans un paysage international en mutation, le bien-être de la population mondiale et, en particulier, de ses membres les plus privés de leurs droits reste vital pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNESCO a œuvré, dans le cadre de son Programme de gestion des transformations sociales, au renforcement de la cohésion aux niveaux mondial, régional et local. Une évaluation des États membres en termes de conception de politiques et de cadres réglementaires exempts d'exclusion qui favorisent l'exercice sur pied d'égalité de tous les droits humains est menée dans les domaines de compétence de l'UNESCO, au travers de deux priorités thématiques : inclusion sociale, et transformations sociales découlant du changement environnemental.

19. L'UNESCO s'est attachée à combler l'écart entre la recherche et l'élaboration des politiques par le développement des capacités des jeunes chercheurs et des représentants des pouvoirs publics dans le cadre des universités d'été organisées à Montevideo en mai 2012 au titre du programme Gestion des transformations sociales. Le dialogue de politique générale sur les mesures à prendre a été encouragé

au travers du forum régional des ministres du développement social des Caraïbes, qui s'est tenu à la Trinité et Tobago du 21 au 23 mai 2012 sur le thème « Promouvoir l'égalité et l'inclusion sociale : des voies vers la prospérité pour tous ». Ces initiatives ont permis d'évaluer les réalisations, de relever les bonnes pratiques et d'identifier les enseignements et les défis dans ce domaine. Le Conseil intergouvernemental du programme Gestion des transformations sociales offre une plateforme pour encourager l'action concrète. À sa dernière réunion bisannuelle à Paris, les 27 et 28 mars 2013, le Conseil s'est félicité de la nouvelle méthodologie de l'UNESCO pour mesurer l'inclusion sociale des politiques publiques. Cet instrument uniformisé a pour but de soutenir les efforts mis en œuvre par les pouvoirs publics pour assurer l'implication et la participation à part entière de tous les citoyens dans les questions qui affectent leur vie, et de garantir la protection sociale et l'exercice de leurs droits. La méthodologie fait actuellement l'objet de tests pilotes en Afrique (Burkina Faso, Niger et Sénégal), dans les États arabes (Jordanie, Liban et Maroc) et en Amérique latine (El Salvador, Guatemala et Honduras), avec une attention particulière pour les femmes et les hommes souffrant de handicaps.

20. Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence dans les pays en transition est au centre du projet interdisciplinaire de l'UNESCO sur le renforcement de l'autonomisation des jeunes des deux sexes et leur participation aux processus démocratiques pour promouvoir le dialogue interculturel et l'inclusion sociale. Des initiatives sont déployées aux niveaux mondial, régional et national pour promouvoir la participation et l'émancipation des jeunes des deux sexes en tant qu'acteurs actifs du changement dans leur communauté. Dans ce contexte, et en tant que suivi de la feuille de route pour la démocratie et le renouveau dans le monde arabe, établie en 2011, l'UNESCO aide les États membres de cette région dans leur transition vers la démocratie. L'UNESCO a recours actuellement au cadre scolaire et à des méthodes didactiques participatives et actives pour la diffusion des valeurs démocratiques à l'aide d'outils novateurs, en mettant particulièrement l'accent sur l'évaluation et la planification de l'éducation à la citoyenneté, notamment l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme. En Tunisie, l'UNESCO appuie la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la création de 24 clubs de la citoyenneté et des droits de l'homme, dans le but de réformer et de généraliser l'éducation civique dans les écoles primaires et secondaires. Les organismes des Nations Unies dans le pays sont mobilisés autour d'un groupe spécial dédié et participent à ce projet. En Égypte, un manuel sur la démocratie tenant compte de la dimension de genre est en cours de rédaction, en collaboration avec le Ministère de la jeunesse, le Ministère de l'enseignement supérieur et d'autres parties prenantes. Il s'agit d'une adaptation d'un manuel produit à l'origine en Tunisie en 2011. Le nouveau manuel sera largement utilisé pour l'enseignement formel et non formel. Au Liban, l'accent est mis sur le dialogue interculturel et interreligieux par le développement des capacités des élèves et des écoles, dans le but de réconcilier les jeunes dans un contexte de violence et de conflit.

21. En Afrique, où les aspirations des jeunes des deux sexes sont entravées par l'instabilité politique ainsi que, dans certains cas, par les crises économiques et sociales, parfois aggravées par des conflits chroniques, l'UNESCO a mis en œuvre sa stratégie pour la jeunesse africaine afin de mobiliser les groupes de jeunes autour du thème de la citoyenneté et de la non-violence, en insistant sur la prévention de la

violence par des processus électoraux. Au Burundi, les réseaux communautaires ont été mobilisés, les dirigeants ont été formés et la population en général a été sensibilisée par des campagnes d'information/communications et de plaidoyer, notamment dans la perspective des prochaines élections présidentielles en 2015. Des cours de formation dans le domaine de l'engagement civique, de la démocratie, de la participation et de la bonne gouvernance, y compris la lutte contre la corruption, ont été organisés en octobre 2012, en coopération avec le Réseau des jeunes en action pour la paix et le développement. Parallèlement, quelque 60 jeunes Burundais des deux sexes originaires de 10 communautés différentes ont été formés à l'entrepreneuriat social en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Au Libéria et en Sierra Leone, où des élections présidentielles et législatives ont eu lieu à la fin de 2012, un certain nombre d'activités ont été menées, notamment par des ateliers de formation aux médias sociaux et à la participation, afin de favoriser la réconciliation et la prévention de la violence, notamment avant, pendant et après les élections. En tant que suivi aux sessions de développement des capacités lancées en 2012 par des organisations de jeunes avec le soutien de l'UNESCO, ces initiatives ont aussi contribué à favoriser la participation positive des jeunes aux processus électoraux.

22. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le « Programme sur les écoles ouvertes » a centré son travail sur les domaines dans lesquels les jeunes sont jugés le plus exposés à la violence, en s'inspirant des conclusions d'une étude effectuée en 2012 pour aider les États membres à prévenir la violence dans les écoles et les lieux consacrés à l'éducation non formelle. Ce programme est actuellement mis en œuvre dans plusieurs pays, notamment au Costa Rica, au Guatemala et au Nicaragua, où l'UNESCO œuvre avec les ministères de l'éducation et d'autres parties prenantes à l'autonomisation des jeunes par le développement des capacités des jeunes délégués du Conseil national de la jeunesse dans plusieurs domaines, comme l'éducation, la santé, la participation des citoyens, l'environnement, l'égalité des sexes, la prévention de la violence et le multiculturalisme. En avril 2013, l'UNESCO a contribué en outre à sensibiliser à la question de la violence dans la région par l'organisation, à San José, d'un séminaire auquel ont notamment été présentés officiellement des études réalisées en 2012 au Costa Rica, à El Salvador et au Nicaragua. Deux études supplémentaires ont été menées au Honduras et au Panama.

23. En Asie et dans la région du Pacifique, où la violence sexiste est largement présente, l'UNESCO a contribué à l'autonomisation des femmes, notamment par un projet pilote lancé en 2012 en Chine et en Mongolie pour renforcer les capacités des jeunes en matière de non-violence, qui vise les hommes de 15 à 24 ans et les femmes de 25 à 45 ans dans le but de mieux les sensibiliser et fournissant des informations pertinentes, notamment sur les lois, la législation et les services. Le projet entend également changer les attitudes par rapport à la violence sexiste et encourager le signalement et la surveillance professionnels et informatiques de la violence afin, notamment, d'accroître la sûreté et la sécurité. Des évaluations de base des connaissances, des attitudes et des pratiques ont été menées dans chaque pays afin de dresser un état des lieux, de manière à soutenir la formulation de recommandations appropriées pour des politiques sans exclusion ainsi que la création d'initiatives et d'outils visant l'amélioration des capacités et la sensibilisation au niveau des pays.

24. En ce qui concerne la question de la violence soulevée par les pays insulaires du Pacifique dans le cadre de l'examen périodique universel de la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'UNESCO a soutenu l'initiative « L'autonomisation des femmes pour la culture de la paix et de la non-violence ». Notamment par une initiative « Unis dans l'action » lancée en 2012 pour améliorer les connaissances concernant le rapport entre la culture et la violence sexiste dans le Pacifique, l'UNESCO s'est attachée à démontrer que la culture peut être utilisée pour lutter contre la violence sexiste plutôt que comme une justification pour la discrimination, afin de publier une déclaration de politique générale et un plan d'action en vue de créer des espaces de dialogue entre les dirigeants et les responsables de l'élaboration des politiques et de renforcer les réseaux actifs qui s'attaquent aux questions d'égalité des sexes dans le contexte des cultures dans la région du Pacifique. Un atelier sur l'autonomisation des femmes pour la culture de la paix et de la non-violence a été organisé à Nadi (Fidji) en juin 2013 pour mettre en évidence le rôle majeur joué par les femmes dans la promotion de la culture de l'instauration de la paix, de la réconciliation et de la paix durable, en particulier dans les sociétés affectées par un conflit, et proposer des politiques qui mobilisent le potentiel de la culture pour contribuer à réduire l'inégalité entre les sexes aux niveaux national et régional.

25. Dans le même but d'aider les attitudes et les représentations à évoluer vers une culture de la paix, l'UNESCO continue de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui s'y rapporte, dans le cadre de la Déclaration et du programme d'action de Durban (2001). La Coalition internationale des villes contre le racisme, lancée par l'UNESCO en 2004, demeure une structure unificatrice pour un dialogue permanent et l'échange de connaissances aux niveaux international, national et local en vue d'élaborer et de développer des politiques liées à la lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie. La coalition est devenue un réseau de plus de 500 villes comprenant près de 5 000 membres indirects (par l'intermédiaire d'associations nationales) dans toutes les régions du monde, dont environ 120 membres en Europe, 200 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 60 en Afrique, 50 au Canada, 20 dans les pays arabes et 50 en Asie et dans le Pacifique. La publication récente *Lutter contre le racisme et les discriminations : identifier et partager les bonnes pratiques dans la Coalition internationale des villes* présente plus de 50 bonnes pratiques de plus de 38 villes de la Coalition. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2013, l'UNESCO et la Coalition européenne des villes contre le racisme ont lancé une campagne sur l'Internet contre le racisme et la xénophobie, qui comporte une vidéo en ligne (disponible sur le YouTube de l'UNESCO) en vue de diffuser les valeurs essentielles inhérentes à la culture de la paix.

26. Afin d'assurer que ces valeurs soient largement adoptées parmi les générations futures, l'UNESCO s'est employée en outre à promouvoir la reconnaissance des jeunes comme agents du changement, des transformations sociales, de la paix et du développement durable. L'UNESCO veut à assurer que les jeunes des deux sexes soient engagés dans les politiques et les programmes qui les affectent et dans les initiatives de promotion de la paix et du développement durable dans leurs pays et leurs communautés. L'UNESCO a continué de mobiliser le potentiel des jeunes au niveau mondial par la préparation de son Forum des jeunes, qui fait partie intégrante des sessions de la Conférence générale de l'UNESCO et offre un espace unique où les jeunes délégués du monde entier échangent leurs expériences et leurs idées et soumettent des recommandations aux 195 États membres de l'UNESCO. À cet égard, le huitième Forum des jeunes aura lieu du 29 au 31 octobre 2013 au siège de

l'UNESCO et aura pour thème « Jeunesse et inclusion sociale : engagement civique, dialogue et développement des compétences ».

27. De nombreuses initiatives concrètes ont également été menées sur le terrain à cet égard. En Afrique, l'UNESCO offre actuellement, en collaboration avec des organismes sœurs des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies, des conseils de politique générale et une assistance technique pour appuyer les gouvernements nationaux dans la révision ou l'élaboration de politiques intégrées et inclusives sur la jeunesse, avec la participation des jeunes et des parties prenantes concernées (Burundi, Libéria, Sierra Leone et Zambie). Parallèlement, l'UNESCO contribue actuellement à la création de structures nationales de la jeunesse représentatives et inclusives, comme au Ghana, où l'UNESCO soutient la création d'un parlement national des jeunes par l'organisation, les 27 et 28 février 2013, d'un atelier de réflexion à Accra sur la manière dont les jeunes Ghanéens peuvent devenir plus actifs dans la politique.

28. Au Liban, une politique nationale de la jeunesse a été adoptée en décembre 2012 dans le cadre du projet conjoint des Nations Unies (UNESCO, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population et Organisation internationale du Travail) sur l'autonomie et la participation des jeunes au Liban pendant une conférence de parties prenantes multiples. La conférence s'est penchée sur le processus de développement participatif de la politique et a présenté des recommandations essentielles de politique générale et des mesures pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle politique de la jeunesse. En Égypte, une recherche sur le terrain en vue de recueillir les témoignages des jeunes sur leur situation a été menée de 2012 à 2013 afin d'ouvrir un dialogue sur les politiques entre les responsables de leur élaboration et les jeunes au lendemain du printemps arabe.

29. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les programmes « écoles ouvertes/espaces ouverts » ont continué d'offrir un environnement pour les initiatives de développement de la jeunesse et de prévention de la violence affectant les jeunes, avec le lancement de nouvelles initiatives au Costa Rica, à El Salvador et au Nicaragua. Par ailleurs, des projets favorisant l'entrepreneuriat dans le cadre du projet « Atténuation de la pauvreté des jeunes par le biais du tourisme et du patrimoine » ont été menés en Jamaïque, à Saint Vincent et les Grenadines, à Sainte Lucie et à la Trinité et Tobago en vue de lutter contre la pauvreté grâce aux actifs économiques obtenus par le tourisme. Un séminaire régional sur les mouvements de jeunesse a été organisé à Lima avec la coordination du *Secretariat Nacional de Juventud de Peru*, auquel ont participé des dirigeants de groupes de jeunes, des experts universitaires et des responsables de l'élaboration des politiques des pays suivants : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay. Le séminaire avait pour but d'analyser l'importance des nouveaux mouvements de jeunes en Amérique latine et leur incidence en tant que moyen de participation politique.

30. En Asie et dans le Pacifique, des projets d'élaboration de politiques nationales efficaces de la jeunesse améliorant la condition des jeunes ont été lancés (Indonésie, Mongolie, Myanmar et Papouasie-Nouvelle-Guinée). Ils ont contribué à renforcer la capacité des organisations nationales et locales de jeunes en tant que participants actifs dans l'élaboration des politiques, la mobilisation et l'exécution des projets et

la mise en place de mécanismes efficaces pour améliorer l'engagement des jeunes en tant que citoyens de la région. Ces projets concernaient en particulier la justice sociale, l'intégration des jeunes vulnérables, l'engagement actif dans la réponse aux catastrophes et d'autres questions clés auxquelles sont confrontés les jeunes.

31. Dans la même région, l'UNESCO a poursuivi la formation des jeunes aux aspects socioculturels de la paix, de la réconciliation et de la reconstruction d'après conflit, notamment par le programme Jeunes ambassadeurs pour la paix. Cent dirigeants de groupes de jeunes de plus de 20 pays ont assisté en novembre 2012 à Bangkok et Kaeng Krachan (Thaïlande) au cinquième atelier de formation des jeunes ambassadeurs pour la paix de l'UNESCO sur le thème « Une vision globale de la paix, de la santé, du développement et de l'environnement » et ont élaboré 50 nouveaux plans d'action pour une série d'activités, de l'environnement à l'inclusion sociale. Cent soixante dix plans d'action sont actuellement mis en œuvre par les stagiaires des Jeunes ambassadeurs pour la paix dans différents pays de la région.

Favoriser le dialogue et édifier la paix par le patrimoine, le dialogue et la créativité

32. Pour promouvoir le patrimoine et la créativité culturelle comme outils de développement durable puissants et sans équivalent, en particulier par rapport à la réussite économique, la cohésion sociale et la compréhension mutuelle, l'UNESCO a continué de mobiliser son cadre normatif exhaustif dans le domaine de la culture. Les désignations transfrontières de candidats dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial et les inscriptions multinationales dans le contexte de la Convention de 1972 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont été appuyées par l'UNESCO en tant qu'outils de promotion de l'intégration et du dialogue régionaux par la coopération internationale dans le domaine du patrimoine, de la conservation et de la sauvegarde.

33. L'UNESCO a également poursuivi ses initiatives visant à renforcer la protection de la culture en périodes de conflit. Elle a coopéré avec la communauté internationale pour empêcher la destruction ou la dégradation du patrimoine culturel et le trafic illicite d'éléments de la propriété intellectuelle, en soulignant que le patrimoine culturel et les valeurs qu'il consacre sont une force unificatrice pour la réconciliation et l'édification de la paix. Ce fut le cas au Mali, où l'UNESCO a agi en vue de contribuer à sauvegarder le patrimoine culturel et les expressions culturelles qui ont subi des agressions répétées durant le récent conflit. Cette action a notamment consisté à diffuser parmi le personnel militaire, avant l'intervention militaire de janvier 2013, des informations sur des sites importants à protéger pendant les opérations militaires. L'importance du patrimoine culturel pour l'identité malienne, s'agissant de rétablir l'unité nationale et de jeter les fondements d'une future réconciliation, a été soulignée au cours de la Journée internationale de la solidarité avec le Mali, organisée par l'UNESCO à son siège le 18 février 2013. Après l'adoption de la résolution 2100 du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a institué la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, dont un des sept points qui définissent son mandat est le « soutien à la préservation culturelle », l'UNESCO a continué de coopérer avec des partenaires des Nations Unies en vue d'intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel dans les opérations de maintien de la paix et les efforts de rétablissement. Parallèlement, elle a coopéré étroitement avec la Cour pénale internationale dans le

cadre de son enquête en cours concernant la destruction délibérée du patrimoine culturel malien et la persécution sur la base de spécificités culturelles.

34. Mettant en exergue la créativité à l'occasion de la Journée internationale du jazz, qui est célébrée le 30 avril, l'UNESCO et ses partenaires ont mobilisé la communauté internationale autour de la puissante capacité du jazz à rassembler le monde dans la paix et l'harmonie pour partager une passion pour un genre qui plonge ses racines dans un grand mélange de peuples et de cultures, de l'Afrique, de l'Europe et des Caraïbes. La célébration de 2013 a été marquée par des manifestations partout dans le monde ainsi que par un concert de jazz important à Istanbul. Dans le même esprit, la Journée internationale du Novruz, une très ancienne célébration de la renaissance, qui marque un moment où les sociétés font une pause pour renforcer les liens de respect et de solidarité qui rassemblent les peuples de différentes cultures, religions et langues, a été célébrée le 21 mars 2013 dans différentes régions du monde, notamment en Asie centrale. En outre, le 21 mai 2013, divers partenaires de l'UNESCO ont célébré la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, proclamée par l'Assemblée générale en 2002, qui rappelle la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001) et l'importance du dialogue interculturel, de la diversité et de l'inclusion.

35. Dans le cadre de sa mission de renforcement du dialogue et de la réconciliation par l'histoire et afin d'intensifier la coopération entre les institutions culturelles et les travailleurs intellectuels, l'UNESCO a coordonné la préparation d'une exposition de premier plan sur le thème « Imaginer les Balkans. Identités et mémoire durant le long dix neuvième siècle, qui rassemble pour la première fois tous les musées d'histoire nationale du Sud Est de l'Europe. L'exposition, conçue comme une occasion unique de situer les histoires nationales dans un contexte mondial, présente des narrations contestées, confronte des objets et des collections et ranime des souvenirs partagés. Elle a été inaugurée en avril 2013 au musée national de Slovénie à Ljubljana et circulera dans la région du Sud est de l'Europe entre 2013 et 2015. Afin de favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles en tant que moyens d'établir le dialogue entre les cultures, l'UNESCO a apporté, en mai 2013, son soutien à la deuxième biennale de l'art contemporain à Konjic (Bosnie Herzégovine), qui a été mise sur pied avec le soutien de l'UNESCO en tant que lieu d'échange entre des artistes contemporains.

36. Afin de renforcer la compréhension mutuelle entre les peuples, l'UNESCO a poursuivi la promotion, la diffusion, la traduction dans de nouvelles langues et l'utilisation à des fins pédagogiques de ses Histoires générales et régionales, qui mettent en vedette les contributions des différentes cultures et civilisations au progrès général de l'humanité et le rôle constant du dialogue interculturel dans toute l'histoire de l'humanité. Des documents pédagogiques pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ont été rédigés par l'UNESCO sur base de *l'histoire générale de l'Afrique*, en vue d'améliorer l'enseignement de l'histoire en Afrique et dans d'autres régions du monde.

Mobilisation des médias et des technologies de l'information et des communications pour la paix et la non-violence

37. Afin de mobiliser les potentialités de la communication et de l'informatique pour faciliter la compréhension mutuelle, l'UNESCO a continué de prôner le

recours aux médias et aux technologies de l'information et des communications en tant qu'instruments de paix et de dialogue.

38. La radiodiffusion communautaire joue un rôle essentiel dans de nombreux aspects de la vie quotidienne des communautés locales, et l'UNESCO continue à aider ces radios à créer leurs propres émissions et à organiser des débats sur des questions qui les concernent et dans une langue que les auditeurs peuvent comprendre, comme en Afrique du Sud, où des jeunes ont été formés à l'utilisation de la radiodiffusion communautaire pour promouvoir l'inclusion sociale, créer des espaces de dialogue et construire des sociétés dans lesquelles la paix est une réalité pour tous.

39. Afin de s'adresser directement aux jeunes qui, partout dans le monde, reçoivent la majeure partie de leurs informations par les médias, l'UNESCO encourage les organes d'information à être plus actifs dans la promotion de la paix, comme elle l'a fait en Ouganda avec la création d'une trousse d'outils sur la présentation de l'information et sur la paix et la réconciliation, contenant des informations sur la compréhension des conflits, le journalisme de la paix, le rôle des médias dans la résolution des conflits et l'édification de la paix et la prévention des conflits, et des directives et des valeurs éthiques en matière de présentation de l'information pour l'instauration de la paix ainsi que la présentation de l'information tenant compte de la dimension de genre.

40. Les efforts déployés par l'UNESCO pour créer des communautés plus pacifiques ont également pris en considération le pouvoir transformateur des technologies de l'information et des communications pour créer une dynamique nouvelle dans l'échange d'idées et la connaissance et la compréhension mutuelles entre les nations du monde. À cette fin, l'UNESCO a réalisé un cours électronique en ligne dans le but de doter les jeunes et les enseignants des compétences pour accéder aux informations, aborder de manière critique les messages des médias et les informations en général, échanger les expériences et améliorer les compétences en manière de dialogue interculturel. Au Costa Rica, plus de 300 jeunes ont été formés à l'utilisation des outils de l'information et des communications pour la prévention de la violence et la résolution des conflits. Ils ont également été formés à la réalisation d'émissions de télévision et de radio sur ces sujets et d'autres sujets connexes.

41. L'UNESCO a continué de promouvoir le rôle positif que les médias traditionnels et nouveaux peuvent jouer pour faire de la paix une réalité tangible en Ouganda, où elle a créé, en s'inspirant de consultations des professionnels des médias et de documents existants, une trousse d'outils pour les présentations d'informations sur la paix et la réconciliation, y compris par la presse écrite et la radio. La trousse d'outils encourage aussi le recours aux technologies de l'information et des communications dans l'éducation à la paix et dans la manière de donner voix au chapitre aux femmes et aux élèves dans le Nord de l'Ouganda en vue de promouvoir une culture de la paix et de la tolérance. La trousse d'outils est actuellement utilisée pour la formation et le suivi des reporters, des éditeurs et des citoyens journalistes en Ouganda.

42. Afin d'aider les personnes à naviguer dans le flux sans cesse croissant d'informations provenant de toute une série de sources, y compris l'Internet et les chaînes communautaires de radio et de télévision, l'UNESCO a maintenu ses efforts dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information, notamment dans les

pays arabes et dans les pays subsahariens, où un projet a été créé en vue d'aider les jeunes à apprendre comment utiliser les médias, y compris l'Internet, et améliorer leur connaissance et leur compréhension des autres cultures, notamment par l'incorporation, dans les documents, d'un cours en ligne sur l'éducation aux médias et à l'information et sur le dialogue interculturel. Les partenariats stratégiques, notamment l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, ont été essentiels pour le succès des activités de l'UNESCO dans ce domaine, en particulier le réseau Éducation aux médias et à l'information et au dialogue interculturel de l'Alliance, qui a organisé à Barcelone (Espagne), en mai 2013, la première semaine de l'éducation aux médias et à l'information et du dialogue interculturel, et la deuxième au Caire, en avril 2013. En outre, une conférence internationale s'est tenue au Nigéria du 26 au 28 juin 2013 sur le thème « Promoting Media and Information Literacy as a Means to promote Cultural Diversity » (Encourager l'éducation aux médias et à l'information en tant que moyen de favoriser la diversité culturelle).

La coopération scientifique pour favoriser la diffusion d'une culture de la paix

43. Après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), l'UNESCO a joué un rôle important dans plusieurs domaines stratégiques désignés dans le document final de la conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), notamment l'océan, l'eau douce, et la science, la technologie et l'innovation pour le développement. La famille de l'eau de l'UNESCO, sous la direction du Programme hydrologique international, dirige actuellement la célébration par ONU-Eau de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau en 2013, qui a été lancée au siège de l'UNESCO et a pour but de convaincre les secteurs de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie d'œuvrer ensemble plutôt qu'isolément afin de créer une approche plus globale et intégrée de la gestion de l'eau. La culture de la paix a également progressé grâce à l'établissement par l'UNESCO de la carte des aquifères transfrontières et grâce à son action visant à convaincre les pays qui partagent des ressources en eau à en planifier conjointement la gestion proactive. Le projet « Du conflit potentiel au potentiel de coopération », de l'UNESCO, qui a pour but de favoriser la paix, la coopération et le développement liés à la gestion des ressources communes en eau transfrontalières (tant de surface qu'aquifères), est actuellement concentré sur le Sud-Est de l'Europe et sur le Moyen-Orient. En outre, les activités menées par l'UNESCO dans le domaine de l'eau douce ont contribué aux objectifs du Millénaire pour le développement par leur incidence positive sur la durabilité du point de vue de l'environnement, grâce à la formulation d'objectifs et d'indicateurs en matière d'eau douce.

44. Des écosystèmes sains sont un facteur de paix, et l'UNESCO poursuit dès lors ses efforts pour mieux comprendre et gérer de manière durable la biodiversité, en particulier par le Programme sur l'homme et la biosphère et ses réserves de biosphère transfrontières, qui collabore également avec le Programme hydrologique international dans les cas qui concernent l'eau douce. Dans le cadre de son projet relatif aux ressources transfrontalières en Afrique et à l'étude du lac Tchad, lancé en novembre 2012, l'UNESCO a élaboré à la fin du mois de juin 2013 un document de politique générale 2013 et l'a diffusé en tant qu'outil de plaidoyer pour la

préservation du lac Tchad. En juin également, un atelier de développement des capacités pour les pays du bassin du lac Tchad a été organisé et, en juillet, des discussions ont été entamées concernant l'établissement d'un cadre de gestion transfrontalière pour le bassin du lac Tchad.

45. Dans le but de rassembler les nations pour favoriser la paix et la gestion durable, le Programme sur l'homme et la biosphère a renforcé sa promotion des réserves transfrontières de biosphère en ajoutant la réserve de biosphère Mura-Drava-Danube en Croatie et en Hongrie aux 12 réserves de biosphère déjà définies. L'importance pour la paix du concept de la réserve de biosphère a été mise en évidence au Forum panafricain sur le thème « L'Afrique : sources et ressources pour une culture de la paix ». Le Forum comportait des sessions et des ateliers sur des thèmes comme « Gestion des ressources naturelles : facteurs de conflits ou sources d'opportunités pour un développement durable » et « Coopération et diplomatie scientifiques pour un partage des ressources transfrontalières : l'eau pour la paix : bassins hydrographiques et océans/biodiversité, sol et sous-sol ».

46. L'UNESCO, agissant en faveur de la collaboration scientifique internationale en tant que moyen de favoriser la compréhension entre les peuples et de renforcer la capacité de toutes les nations à participer à la science et à l'ingénierie et à en bénéficier, a continué de s'appuyer sur l'expérience acquise au travers de ses programmes scientifiques internationaux reconnus tels que le Programme hydrologique international et le Programme sur l'homme et la biosphère, ainsi que sur ses centres d'excellence scientifique comme le Centre de physique théorique et le projet SESAME (Synchrotron-light for Experimental Science and Applications in the Middle East) situé en Jordanie, dont les membres dont actuellement le Bahreïn, Chypre, l'Égypte, l'Iran, Israël, la Jordanie, le Pakistan, la Palestine et la Turquie. En tant qu'organisme chef de file pour la célébration de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement, l'UNESCO a profité du thème de 2012, « La science pour la soutenabilité globale : interconnexion collaboration, transformation », pour prôner un dialogue mondial concernant l'agenda de l'après 2015 et ses ramifications pour la promotion d'un développement durable s'appuyant sur la science.

III. Renforcer l'appel international au dialogue, à la compréhension mutuelle et à la paix

47. La fonction de l'UNESCO en tant que laboratoire d'idées et que tribune pour la coopération internationale a été réaffirmée en 2012, lorsqu'elle a marqué la célébration de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre, par un débat de haut niveau sur le thème « Une paix durable pour un avenir durable ». Cet événement s'est déroulé au siège des Nations Unies et a stimulé la réflexion sur la manière dont la paix et le développement durables se renforcent mutuellement, une dimension qui s'avère de plus en plus essentielle dans la préparation du programme de développement pour l'après 2015. Des organismes des Nations Unies et des personnalités des milieux politiques, scientifiques et artistiques ont participé au débat.

48. Afin de renforcer le travail et les activités de l'UNESCO dans le domaine du dialogue entre les cultures, de la recherche de la paix et de la promotion de la diversité culturelle, la troisième session du Haut Panel sur la paix et le dialogue

entre les cultures, qui s'est tenue au siège de l'UNESCO le 19 novembre 2012, était articulée autour du thème « Construire la paix : le rôle de l'UNESCO dans la décennie à venir ». Le Panel a mis l'accent en particulier sur l'engagement des jeunes dans l'édification d'une paix durable et de sociétés sans exclusion.

49. En outre, et en coopération avec différentes parties prenantes importantes, l'UNESCO a approfondi et élargi le champ et l'impact du dialogue interculturel. Ce fut le cas pour le deuxième Forum mondial sur le dialogue interculturel, sur le thème « Vivre ensemble en paix dans un monde diversifié ». Le Forum était organisé par le gouvernement de l'Azerbaïdjan en collaboration avec l'UNESCO, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du tourisme, le Conseil de l'Europe (y compris son Centre Nord Sud), et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Baku, Azerbaïdjan, du 29 mai au 1^{er} juin 2013). Le Forum a aussi été l'occasion pour l'UNESCO de montrer son exposition intitulée « Écrire la paix », une exposition pour penser et partager la paix à travers le temps et l'espace, créée dans le cadre du Programme international Abdullah ben Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue, qui bénéficie de l'aide financière de l'Arabie saoudite.

50. Mettant à profit sa longue expérience en matière de promotion de la sensibilité et de la solidarité interculturelles pour lutter contre l'intolérance, les stéréotypes, la discrimination et la violence, l'UNESCO a organisé dans le cadre du Forum mondial de Baku un atelier sur le thème « Construire les compétences interculturelles pour le vingt-et-unième siècle », qui faisait suite à la réunion d'experts sur le développement des compétences pour l'élaboration de politiques et de programmes pour un dialogue interculturel respectueux des droits de l'homme, tenue au siège de l'UNESCO en avril 2013. Une nouvelle publication de l'UNESCO parue en 2013, intitulée « Compétences interculturelles : cadre conceptuel et opérationnel », a été présentée au Forum (disponible en ligne à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002197/219768e.pdf>). De nouvelles lignes directrices et de nouveaux outils pour la promotion du respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle par l'acquisition de compétences interculturelles sont en cours d'élaboration dans le cadre du projet intitulé « Renforcement des compétences en vue de l'élaboration de politiques et programmes pour un dialogue interculturel respectueux des droits de l'homme », financé par le gouvernement danois.

51. L'UNESCO est restée déterminée à répondre aux besoins spécifiques des États africains, en particulier de ceux rendus vulnérables en raison de crises et de conflits. À la suite d'un forum sous régional de réflexion sur le thème « Une culture de la paix en Afrique de l'Ouest : un impératif de développement économique et une exigence de cohésion sociale », qui s'est tenu à Abidjan en juin 2012 et était organisé par l'UNESCO et le Centre d'étude et de prospective stratégique en collaboration avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire, le Forum panafricain sur le thème « Sources et ressources pour une culture de la paix » a été organisé conjointement par l'UNESCO, l'Union africaine et le gouvernement de l'Angola. Il s'est tenu en mars 2013 à Luanda et a réuni des personnalités de haut niveau de 43 pays africains et d'autres participants non africains. Le Forum a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action pour une culture de la paix en Afrique et sur le lancement d'un mouvement panafricain pour une culture de la paix, à l'appui de la campagne « Agissons pour la paix » lancée en 2010 par l'Union africaine et avec l'ambition de déployer des synergies au niveau local.

52. Par le programme concernant la prévention des conflits et la lutte contre l'extrémisme violent au Nigéria par le dialogue interculturel et l'éducation, qui est mis en œuvre au sein de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l'UNESCO vise à s'attaquer à la prévention des conflits, à l'éducation à la paix et, en particulier, à la déradicalisation des jeunes au Nigéria par l'acquisition des capacités nécessaires pour le développement socioéconomique, l'autonomie et la confiance. L'UNESCO a organisé, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, une réunion en vue de sensibiliser les parties prenantes à la prévention des conflits et de la violence et a réalisé des études contextuelles servant de référence pour les documents de formation, en particulier le manuel sur la promotion d'une culture de la paix au Nigéria par le dialogue interculturel et l'éducation.

53. La promotion du dialogue et la compréhension mutuelle pour la paix dans les pays arabes ont été au cœur d'un accord de coopération entre l'UNESCO et l'Arabie saoudite à l'appui du Programme international Abdullah ben Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue. Plusieurs projets couvrant les activités intersectorielles de l'UNESCO sur le terrain, mis en œuvre avec le Centre roi Abdulaziz pour le dialogue national, ont été lancés dans certains États arabes pour répondre aux transformations sociales difficiles que la région a connues récemment. Visant à favoriser le développement d'une culture du dialogue et à renforcer les attitudes fondées sur l'ouverture, la tolérance, la compréhension mutuelle et la promotion des valeurs humaines communes, ces projets concernent les 10 États membres suivants de l'UNESCO : Bahreïn, Égypte, Iraq, Liban, Libye, Palestine, République arabe de Syrie, Soudan, Tunisie et Yémen. Quatre projets principaux d'axes différents ont actuellement été mis en œuvre à cet égard : développement de ressources humaines formées au dialogue interculturel régional et introduction expérimentale de programmes universitaires de formation professionnelle dans les pays arabes, élaboration et diffusion de matériaux sur le dialogue interculturel dans les pays arabes, communiquer aux autres – jeunesse, journalisme et dialogue, et campagne médiatique Apprendre à vivre ensemble. Dans le cadre de ce dernier projet en particulier, l'UNESCO a lancé une campagne dans les médias sur le dialogue interculturel dans les pays arabes en vue de diffuser des messages de diversité, d'acceptation de l'autre, de tolérance et de coexistence pacifique, ciblée principalement sur les jeunes de 13 à 25 ans, à l'aide de séries télévisées, de clips vidéo, des médias sociaux et de la musique.

54. Des actions conjointes ont également été menées avec d'autres institutions, par des manifestations comme la réunion du Comité international de coordination du Forum public mondial (février 2013, Vienne); la réunion du conseil d'administration du Prix international du serviteur des deux saintes mosquées Abdullah ben Abdulaziz pour la traduction (février 2013, Riyad); le Forum de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies sur le thème de la direction responsable en matière de diversité et de dialogue (février 2013, Vienne); le Forum panafricain sur le thème « Sources et ressources pour une culture de la paix » (mars 2013, Luanda); le Forum méditerranéen Anna Lindh sur le thème « Relancer le dialogue dans la région de la Méditerranée » (avril 2013, Marseille, France); une table ronde organisée par le Groupe des pays non alignés sur le dialogue interculturel au vingtième siècle et le rôle de l'UNESCO (mai 2013, siège de l'UNESCO, Paris); et une conférence sur le thème « L'image de l'autre : éducation interreligieuse et interculturelle – Les meilleures pratiques dans la région de la

Méditerranée », organisées par le Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel (mai 2013, Vienne).

55. Afin d'encourager la pratique de la culture de la paix dans le contexte quotidien, une nouvelle édition de la campagne mondiale « Faites quelque chose pour la diversité et l'inclusion » a été lancée par l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, avec un groupe d'entreprises du secteur privé, à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle (21 mai). Conçue sur le modèle de la Journée de la Terre, qui a donné de bons résultats, cette campagne appelle les individus à faire une action pertinente pour promouvoir la diversité et l'inclusion, par exemple, faire l'expérience d'une autre culture par le cinéma, la gastronomie ou la visite d'un musée, apprendre à connaître d'autres pays ou cultures, ou consacrer du temps comme volontaire à la cause de la diversité et de l'inclusion.

56. En hommage aux contributions importantes à la promotion de la paix, aux droits de l'homme et à la prévention et la résolution des conflits, l'UNESCO a consacré la Journée internationale de l'alphabétisation 2012 au thème « Alphabétisation et paix ». À cette occasion, les Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO ont été décernés à l'Église pentecôtiste du Rwanda, à la Fondation Transformemos pour le développement social en Colombie, au Service de l'enseignement pour adultes et de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation du Bhoutan, et à la Direction du développement de l'éducation locale du Ministère de l'éducation d'Indonésie.

57. Le 5 juin 2013, le président français François Hollande s'est vu décerner le Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix en Afrique. Le prix, créé en 1989, entend honorer des personnalités vivantes et des organismes ou institutions publics ou privés actifs qui ont apporté une contribution significative à la promotion, la recherche, la sauvegarde ou le maintien de la paix.

IV. La voie à suivre

58. Dans sa résolution [67/104](#), l'Assemblée générale a noté le rôle de pionnier et les efforts de l'UNESCO dans le domaine de la promotion du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, ainsi que de ses activités liées à une culture de paix lorsqu'elle a invité l'UNESCO à être l'organisme principal des Nations Unies pour la décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022).

59. La décennie offrira une occasion unique de réaffirmer les idéaux d'une humanité plurielle où diversité culturelle et dialogue se renforcent mutuellement et où la coopération internationale peut être renforcée par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information, en assurant un rapprochement plus étroit entre les cultures et les pays. Elle constitue aussi un cadre approprié sur lequel s'appuyer et promouvoir les réalisations de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010) et de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010).

60. À cet égard, l'UNESCO a lancé une consultation avec tous les partenaires concernés des Nations Unies, y compris les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et la société civile, en vue de solliciter des

contributions et des idées pour l'élaboration d'un plan d'action qui pourrait ouvrir la voie à un rapprochement authentique des cultures. Le but est de disposer d'un outil flexible et efficace permettant d'identifier les initiatives, les programmes et les activités stratégiques aux niveaux local, national, régional et mondial et de souligner la valeur et l'impact particuliers du dialogue interculturel et interreligieux comme moyen d'alimenter la durabilité harmonieuse de la riche diversité du monde.

61. Étant donné les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur des thèmes qui touchent à la culture de la paix et de la non-violence, au dialogue, à la diversité culturelle à la coexistence pacifique, à la tolérance et à la compréhension mutuelle, notamment la résolution 67/104 relative à la promotion du dialogue, de l'entente de la coopération entre les religions au service de la paix, il est recommandé que **la possibilité de mieux relater la mise en œuvre de ces résolutions et d'en faire rapport dans un cadre unique devrait être envisagée, ce qui permettrait d'améliorer le centrage et le suivi sur des questions distinctes, mais connexes, tout en réduisant les inefficacités et les redondances.**

62. Étant donné qu'un des principaux objectifs de ces résolutions de l'Assemblée générale est de transposer les valeurs universelles de la paix, de la dignité humaine et de la solidarité en attitudes et en comportements qui prédisposent les personnes à se respecter mutuellement et à agir dans le respect sincère de l'unité dans la diversité qui caractérise l'humanité, un cadre unique et flexible offrirait une base pour des partenariats plus fructueux à tous les niveaux. Cela s'avérerait capital, dans la mesure où les défis qui nous attendent indiquent qu'**il sera essentiel d'élargir le champ du dialogue entre les cercles de ceux qui sont déjà convaincus de ses potentialités en termes de paix et d'harmonie.**

63. L'histoire a appris que la paix ne peut jamais être tenue pour acquise. Elle n'est jamais automatique, permanente ou auto entretenue. Elle requiert des investissements actifs, des dirigeants éclairés, de puissantes valeurs éducatives, un univers médiatique tourné vers l'avenir et des efforts visant le bien être commun. La paix ne surgit pas du vide. Elle s'appuie sur le développement humain et durable, qu'elle favorise. Conformément à la résolution 67/104, une attention accrue devrait être portée aux liens étroits qui existent entre la diversité culturelle, le dialogue et le développement. De même, « la paix et le développement sont les deux faces d'une même médaille », comme l'ont affirmé les chefs d'État et de gouvernement au forum des dirigeants de la trente-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO et comme cela a été réaffirmé lors de la Journée internationale de la paix à un débat de haut niveau sur la culture de la paix et de la non-violence, organisé par l'UNESCO au siège des Nations Unies.

64. Le Secrétaire général a reconnu que la paix doit être considérée comme une dimension stratégique du modèle de développement pour l'après 2015. **La paix ne peut se réduire à la simple absence de conflit : elle requiert une attitude positive envers des valeurs telles que le respect de la dignité et de la diversité, le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle. Un effort conjoint est dès lors nécessaire pour transposer ces valeurs en objectifs de développement mondial pour l'après 2015, à adopter par la communauté internationale, les gouvernements et les organisations de la société civile.**